

28) 17°bis) Prélèvement d'une somme de 11.000.000 de Frs sur les fonds libres

LE MAIRE, - Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à prélever sur les fonds libres provenant de la plus value constatée au titre de la taxe sur le chiffre d'affaire une somme de 11.000.000 de frs pour doter le chapitre 670 - Participation de la Commune pour fonctionnement des cantines scolaires (Exercice 1965).

Mise aux voix la proposition est adoptée à l'unanimité.